Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610095-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	03
Votants :	21
Absents :	02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 095 10 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE COMMUNALE AK 407 – CONTRAT DE PRÊT À USAGE

Présentation par Nicolas MUZOTTE

Dans le cadre de son activité agricole, un administré a sollicité la Commune en vue d'exploiter la parcelle communale cadastrée AK 407, sise rue Saint Exupéry, à des fins de pâturage.

Après étude des différents dispositifs règlementaires, la Commune souhaite accorder le prêt de la parcelle AK 407 d'une superficie de 32 993 m², sise rue Saint Exupéry, gracieusement, pour une période de 5 ans, du 1er novembre 2026 au 31 décembre 2031, par un contrat dit de « prêt à usage ».

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Vie locale et Citoyenneté du 15 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le prêt à usage de la parcelle AK 407 tel que défini dans le contrat annexé ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33810

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE